ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements privés à but non lucratif

Question écrite n° 37133

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le statut des établissements « participant au service public hospitalier » (PSPH). En effet, d'après le projet de loi « Hôpital, patients, santé, territoires », le statut de ces établissements est amené à disparaître à brève échéance. Or ce sont plus de 600 établissements de santé à but non lucratifs qui sont concernés, établissements qui jouent pourtant un rôle essentiel dans le maintien sur le territoire d'une offre de soins accessibles à tous. En conséquence, il lui demande quel régime juridique et financier elle compte appliquer à ces établissements, et quelles mesures elle compte adopter pour leur permettre de continuer à assurer leur mission sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : M. Pascal Terrasse
Circonscription : Ardèche (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37133
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10627
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)